

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 3 avril 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Ségura, Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
M. Bluteau donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Ségura
Mme Choulet donnant pouvoir à M. Cranoly

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Pietri, M. Monany, M. Martin S., M. Chabani



Délibération n° 08-03 du 3 avril 2025

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DÉPARTEMENTAL « CULTURE, ART ET PATRIMOINE 2023-2030 » CAP'2030 – AIDE « PATRIMOINE MOBILIER 2030 » – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – CONVENTIONS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°03-06 du 10 mars 2023 relative au plan pluriannuel d'investissement départemental – Culture, art et patrimoine 2023-2030,

Vu les délibérations du Conseil départemental n°08-03 du 16 mai 2024 et n° 08-02 du 30 janvier 2025 fixant le règlement pour le dispositif de soutien « Patrimoine mobilier 2030 »,

Vu les demandes de subventions des villes de La Courneuve et Aulnay-sous-Bois,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE les subventions d'investissement suivantes :

- 60 000 euros à la commune de La Courneuve, relative aux travaux de conservation et restauration des peintures de Blasco Mentor « La conquête du Bonheur » ;
- 11 613 euros à la commune d'Aulnay-sous-Bois, relative aux travaux de restauration du tableau « Noli me tangere » ;

- APPROUVE les conventions, dont les projets sont annexés ci-joint, à conclure avec les communes suivantes :

- la commune de La Courneuve ;
- la commune d'Aulnay-sous-Bois.



- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

N'ayant pas pris part au vote :

M. Troussel, Mme Maroun

élus respectivement à La Courneuve et à Aulnay-sous-Bois (versement d'une subvention aux communes)

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.